

N°26

JEUDI 1er JUILLET 2021

Imprimeur – gérant : Hervé VAN PRAAG

Siège social : Mairie de Plévenon

☎02.96.41.43.06.

Mail : mairie.plevenon.capfrehel@wanadoo.fr
-Heures d'ouverture de la mairie : Lundi-Mardi-
Jeudi-Vendredi : 9h-12h et 14h-16h30
Mercredi et Samedi : 10h-12h

Médecins :

Dr MADAY : 02.96.86.39.86
Dr BROC : 02.96.88.09.28

① Du samedi au dimanche soir :
le 15 ou 112 (mobile)

Cabinets Infirmiers

A domicile ou au cabinet sur RDV
-Plévenon : 09.62.68.61.38.

Thomas NASCIMBENI-PREVOST
1, Rue du Freschet,
-Fréhel bourg : 02.96.41.59.94
C.BLANCHETEAU, D. HERVE,
F. URIEN

- Pléhérel Plage : 02.96.41.55.79
M. BRETON et S. DENOUIL

Numéros d'urgence :

-danger immédiat : 17
-violences sur les enfants : 119
-violences conjugales : 3939

Pompes funèbres, transport de corps

24/24h, chambre funéraire
Entreprise GUILLEMETTE

☎ 02.96.41.30.21 ou

☎ 06.88.31.56.04

Ambulances du littoral

02.96.72.15.66

Taxi du Cap :

02.96.72.32.32 ou 02.96.41.40.09

Arvorek taxi (TPMR : mobilité
réduite) ☎06.16.97.53.06

Services Urgence :

POMPIERS ☎ le 18,
(Portable le 112)

SAMU ☎ le 15 - POLICE ☎ le 17

PHARMACIE de garde ☎32 37

Secours en mer :

-Depuis le littoral : n°196
-En mer : radio VHF : canal 16
demandez le cross.

Décès : M. Sébastien HILLION
décédé le 24 juin en son domicile,
6 allée de la Ville Tourin, à l'âge
de 46 ans.

Le conseil municipal présente ses
condoléances à la famille.

Remerciements :

La famille de Madame Paulette
Duchesne remercie toutes celles et
tous ceux qui se sont associés à
leur peine lors du décès de celle-
ci, par leur présence, leurs fleurs
ou leurs pensées. Elle tient à
remercier chaleureusement
l'équipe d'infirmiers de Plévenon,
Martine et Thomas, pour leur pro-
fessionnalisme et leur empathie,
ses aides à domicile et le Dr
Maday ainsi que toute l'équipe
paroissiale.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Résumé succinct du conseil municipal du 4 juin 2021 :

1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 11 AVRIL 2021 : Compte tenu d'une demande de complément, Il sera mis à l'approbation lors d'une session prochaine du conseil.

2 - AIRE D'ACCUEIL DES CAMPING-CARS – Recadrage de l'opération

Le conseil municipal :

- PREND ACTE de la modification du programme de l'opération et de son budget prévisionnel

CONFIRME le principe d'un tarif journalier pour le stationnement des camping-cars sur ce site,

AUTORISE M. le maire à accepter le devis de la société Aire-services

REPORTE l'arrêt des tarifs lors d'un prochain conseil

VOTE : Pour 11 – Abstention 1 – Contre 1

3 – Logement « Saisonniers »

Le conseil municipal :

- APPROUVE ce rendu au stade PRO

- ORDONNE au maître d'œuvre de préparer la consultation des entreprises sur les bases qu'il a proposé

- DECIDE d'ajuster le budget de l'opération à la somme de 150 000 €

- AUTORISE M. le maire à lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de réhabilitation

- AUTORISE le maire à solliciter toute subvention possible sur cette opération, et notamment les financements proposés pour la réhabilitation des bâtiments communaux et leur amélioration thermique dans le cadre des plans de relance et de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL).

- AUTORISE Monsieur le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

VOTE : Pour 10 – Contre 3

4 - PROJET DE DELIBERATION RELATIVE AU PROJET DE LOTISEMENT PRIVE RUE DES VAUX :

La société TERRA AMENAGEMENT, basée à Lamballe a projeté de réaliser un lotissement privé sur le site de la zone 1AUh2 inscrite au PLUi, rue des vaux à Plévenon. Ce projet vise à créer 9 lots constructibles sur les parcelles AB 108 et 189, soit sur 6 335 m² de foncier.

Le projet vient s'appuyer en rive Est de la rue des vaux, dont le carrefour avec la rue du Pont Pivert (RD 34) a été requalifié en 2013/2014. L'emprise du domaine public a été modifiée par ces travaux, et une bande de terrain en rive des parcelles AB 108 et 189 devrait faire l'objet d'une rétrocession à la commune. Au-delà de cette première régularisation foncière, il semble pertinent d'inclure dans le domaine public l'emprise du fossé Est et la fontaine dite de « Kervalan » située dans l'emprise du talus le bordant.

Le conseil municipal :

DONNE UN AVIS FAVORABLE aux principes de régularisations foncières au profit de domaine public de la commune,

AUTORISE M. le maire à lancer toute procédure utile à la réalisation de ces régularisations et notamment de faire établir par un géomètre les emprises nécessaires,

AUTORISE M. le maire à négocier avec l'aménageur les conditions financières de ces rétrocessions.

VOTE : Pour 11 – contre 2

5 - PROJET DE DELIBERATION RELATIVE AU PROJET DE REQUALIFICATION DE LA RUE DE LA SAUDRAIE :

La commune a demandé à l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités (ADAC) d'étudier la requalification de la rue de la « Saudraie » en raison des problèmes de sécurité rencontrés sur cette voie très fréquentée par les véhicules automobiles, et cyclistes : mauvaise visibilité dans un virage, danger pour les riverains, vitesse souvent excessive des véhicules automobiles...

L'ADAC a identifié les actions suivantes, susceptibles d'améliorer la sécurisation des lieux :
Élargir et déporter la chaussée sur environ 100ml, ce qui nécessiterait d'acquérir environ 400 m² en rive ouest (côté talus) d'une propriété riveraine, de reprendre le talutage et déplacer 4 poteaux (1 -électricité et 3-réseau téléphonique).

L'emprise envisagée permettrait d'élargir la chaussée, de créer une berne d'un mètre de large en pied de talus, et un passage de 2m de large le long des constructions riveraines, destiné aux piétons.

Le conseil municipal décide :

VALIDE ces premiers éléments d'étude

DEMANDE à l'ADAC de poursuivre l'étude de requalification de la voie

CHARGE M. le maire de présenter ces premiers éléments aux riverains

VOTE : Pour 10 – Contre 1 – Abstention 2

6 – SDE - ECLAIRAGE PUBLIC

Le dossier présente comprend 3 projets : Rénovation du Foyer A215 HS – Rue de la Ville Hingant, Rénovation Place de la mairie et Place de la Libération, Rénovation Rue de la Roche au Cygron et Allée des cailloux bleus.

Le conseil municipal :

ACCEPTE la proposition du SDE concernant le foyer à remplacer rue de la Ville Hingant, pour une participation de la commune d'un montant de 717.60€, sous réserve d'informations à recueillir sur la garantie éventuellement à mettre en œuvre sur la lanterne à remplacer, et sur la nouvelle lanterne

AUTORISE le maire à signer la proposition du SDE.

Concernant les deux autres dossiers, Monsieur PHILIPPE demande des précisions sur les modèles de luminaires proposés et leur garantie. Faute d'éléments suffisants ces deux points seront reportés lors d'un prochain conseil.

VOTE : Pour 12 – Contre 1

7 – RADAR PEDAGOGIQUE : DEMANDE DE FINANCEMENT AU DEPARTEMENT :

Le conseil départemental soutient les aménagements en faveur de la sécurité routière menées par les collectivités territoriales du département. Ce fonds est alimenté par les amendes de police.

Après en avoir délibéré, le conseil REFUSE de solliciter la subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental 22.

VOTE : Pour 7 – Contre 6

8 – INVESTISSEMENT – ACQUISITION GROS MATERIELS – SERVICE TECHNIQUE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- AUTORISE le maire à passer commande sous réserve du respect de l'enveloppe définie comme suit :

. Camion benne neuf	35 000 € HT	Vote : 12 voix Pour – 1 abstention
. Pelle d'occasion	110 000€ HT	Vote : 9 voix Pour – 4 contre
. Tracteur neuf	110 000€ HT	Vote : 10 voix Pour – 3 abstentions
Au total	255 000€ HT	

- AUTORISE à sortir de l'inventaire le tracteur RENAULT et à procéder à sa revente en l'état pour une somme de 4500€.

9 – CONVENTION FINANCIERE AVEC LA COMMUNE DE FREHEL – PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ENFANTS DE PLEVENON SCOLARISES A FREHEL

Cette convention organise la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école de Fréhel, au regard des enfants de Plévenon qui y sont scolarisés.

Par 12 voix pour et 1 abstention, le conseil VALIDE ce projet de convention et AUTORISE Monsieur le maire à la signer.

10 – DINAN AGGLOMERATION – « OPERATION : VACANCES PROPRES »

M. le maire informe le conseil que DINAN Agglomération envisage de ne plus assurer la campagne « vacances propres », ou de facturer ce service aux communes de FREHEL, ST-CAST LE GUIDO et PLEVENON.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal EMET UN AVIS NEGATIF sur cette situation, au regard de l'exercice de la compétence « déchets » exercée par Dinan Agglomération.

11 – DINAN AGGLOMERATION – CONVENTION ETUDE DE RESEAU « EAUX PLUVIALES « SECTEUR BOURG »

La convention de gestion, objet de la présente délibération, vise à préciser les conditions dans lesquelles sera organisée, à titre transitoire, la gestion technique de la compétence "Eaux pluviales urbaines" au nom et pour le compte de Dinan Agglomération.

Le conseil municipal a voté 12 voix Pour – 1 abstention et AUTORISE M. le maire à signer la convention de gestion de services pour l'exercice de la compétence « eaux pluviales urbaines » avec Dinan Agglomération.

12 – DINAN AGGLOMERATION – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE « CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE »

Ce service repose sur la mise à disposition depuis fin 2016 d'un conseiller énergie pour les communes de l'agglomération. Il s'agit de renouveler la convention précédente pour 3 ans, renouvelable.

La contribution financière des communes est inchangée depuis 2017, fixée à hauteur de 0,42 €/habitant/an.

Le conseil AUTORISE monsieur le maire à signer ladite convention.

VOTE : 12 Pour 1 Abstention.

13 – AUTORISATION DU MAIRE -REPRESENTATION DE LA COMMUNE DEVANT LA JUSTICE

Le conseil municipal, par 9 voix Pour et 4 abstentions, AUTORISE M. Le maire à agir en justice au nom de la commune et lui donne tous pouvoirs pour agir, à tous les stades des procédures sur les dossiers suivants :

- défense des intérêts de la commune suite à l'incendie provoqué le 12 juillet 2020 dans la lande

- défense des intérêts de la commune dans le cadre du recours intenté devant le Tribunal Administratif par des particuliers contre un permis de construire délivré en mars 2017.

14 – SNSM – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION SAISON 2021 – LOCATION DE MATERIEL ET EQUIPEMENTS DE SAUVETAGE.

Le conseil municipal :

- AUTORISE le maire à signer la convention pour la saison 2021
 - ACCEPTE la location d'équipement de sauvetage annexée à la convention pour un montant total de 1040€
 - AUTORISE le maire à effectuer le règlement de l'adhésion annuelle pour un montant de 1127€ au titre de 2021.
- VOTE : 12 voix pour – 1 voix contre

15 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - 2021

Le conseil municipal AUTORISE M. le maire à verser la subvention 2021 aux associations retenues.

VOTE : 13 voix Pour

Associations demandeuses	2021
ALCOOL ASSISTANCE	200€
COMITE DES FETES PLEVENON	1500€
FAMILLES RURALES – CAP AGE	Selon CONVENTION
SNSM ST CAST/Erquy	150€ chaque station (TOTAL 300€)
SOCIETE DE CHASSE	500€
SECTION LES MEDAILLES MILITAIRES	100€
Protection Civile	100€
BP 2021 – Prévision Montant 15000€	

16 – DEMANDE DE SUBVENTION – OPERATION ECO PATURAGE – MME KATELL LORRE

L'éco-pâturage sur les landes du cap Fréhel réalisé par le troupeau de Katell LORRE a été présenté en début d'année 2021 au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) sur le volet « Restaurations écologiques pour la préservation et la valorisation des territoires », dans le cadre du plan de relance de la région Bretagne.

Des financements sont envisagés à hauteur de 80% pour les collectivités, sur des sources de crédits à finaliser. Les demandes formelles de subventions seraient à confirmer avant l'été.

Le conseil :

VALIDE l'opération pour un montant de 68 052.52€ HT

VALIDE le plan de financement de l'opération, dont 20% à la charge de la commune de PLEVENON.

AUTORISE M. le maire à solliciter les subventionnements envisagés

VOTE : 8 voix Pour, 3 contre, 2 abstentions.

17 – BUDGET CAMPING – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE - VIREMENT DE CREDITS – SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES

Cette modification porte sur le montant des dépenses imprévues, à ramener à 7.5% des dépenses réelles sans report.

Libellé	compte	montant
Dépenses Imprévues	020	2600 (-)
Autres Bâtiments publics	21318 – Op Bloc sanitaire	2600 (+)

Le conseil municipal VALIDE la Décision Budgétaire Modificative par 13 voix Pour.

18 – CONVENTION DE LOCATION DES LOCAUX – RUE NOTRE DAME – SIEGE DU GRAND SITE

La commune avait précédemment mis à disposition du preneur un ensemble de locaux, à titre gratuit, conformément aux termes d'une convention de mise à disposition précédente courant du 7 novembre 2019 au 28 février 2021, convention dénoncée par la commune selon les termes prévus à ce contrat.

Compte tenu des missions particulières du preneur, la commune consent, pendant une durée de deux ans, à lui accorder à nouveau une aide financière conséquente en fixant le loyer mensuel à 500,00 (cinq cents) euros valeur 1^{er} mars 2021. Cette nouvelle convention organise, pour une durée de 2 ans, la poursuite de cette mise à disposition.

Le conseil municipal AUTORISE M. le maire à signer la convention.

VOTE : 11 voix Pour – 2 Contre.

19 – PLAN PAYSAGE

L'avis du conseil municipal est sollicité par le syndicat mixte du grand site concernant la candidature qu'il envisage dans le cadre de l'appel à projet « Plan Paysage » du ministère de la transition écologique.

Le conseil municipal estime qu'un tel plan ne pourrait venir qu'alourdir encore les contraintes qui pèsent sur le territoire de la commune.

A l'unanimité de ses membres, le conseil émet un AVIS DEFAVORABLE à ce projet.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Elections du 20 juin 2021 (1er tour) :

*Elections Départementales :

Votants : 303—Votes exprimés : 292—Bulletins blancs : 6—Bulletins nuls : 5

CANDIDATS	NBRE DE VOIX
M. CARFANTAN Jean-René et Mme THOMAS Lisa	134
Mme CHOBERT Martine et M. KIEFFER Antoine	68
M. MORIN Yannick et Mme PLESSIER Nathalie	90

*Elections régionales :

Votants : 309—Votes exprimés : 295—Bulletins blancs : 11—Bulletins nuls : 3

CANDIDATS	NBRE DE VOIX
Hissons La Bretagne—Mme Isabelle LE CALLENNEC	49
Bretagne d'avenir—Mme Claire DESMARES-POIRIER	27
Un nôtre monde—M. Christophe DAVIET	1
Bretagne insoumise	26
Tous unis contre l'islamophobie, & agir pour ne pas subir—M. Kamel ELAHIAR	0
Nous la Bretagne avec Thierry BURLLOT	33
La Bretagne avec Loïg —M. Loïg CHESNAIS-GIRARD	53
La Bretagne en héritage—M. Yves CHAUVEL	0
Lutte ouvrière, faire entendre le camp des travailleurs—Mme Valérie HAMON	11
Une Bretagne forte, liste soutenue par le rassemblement national—M. Gilles PENNELLE	60
Bretagne ma vie—M. Daniel CUEFF	27
Bretagne responsable—M. Joannic MARTIN	3
Debout la Bretagne, debout la France—M. David CABAS	5

Elections du 27 juin 2021 (2 ème tour) :

*Elections Départementales :

Votants : 308 - Votes exprimés : 276— Bulletins blancs : 7—Bulletins nuls : 25

CANDIDATS	NBRE DE VOIX
M. CARFANTAN Jean-René et Mme THOMAS Lisa	173
M. MORIN Yannick et Mme PLESIER Nathalie	103

SUI TE

*Elections régionales :

Votants : 308—Votes exprimés: 285—Bulletins blancs : 12—Bulletins nuls : 11

CANDIDATS	NBRE DE VOIX
Hissons La Bretagne—Mme Isabelle LE CALLENNEC	59
Bretagne d'avenir—Mme Claire DESMARES-POIRIER	51
Nous la Bretagne avec Thierry BURLLOT	28
La Bretagne avec Loïg —M. Loïg CHESNAIS-GIRARD	99
Une Bretagne forte, liste soutenue par le rassemblement national—M. Gilles PENNELLE	48

Site internet de la mairie : il est mis en ligne.

Phare : Il est ouvert tous les jours de 9h-19h00, au mois de juillet.

Office de tourisme de PLEVENON : ouvert du mardi au samedi de 9h30-12h30. Fermée dimanche et jours fériés.

Mairie : exceptionnellement mairie fermée (accueil physique et téléphonique) mercredi 7 juillet.

DINAN AGGLOMERATION

Les Dinamo! Estival sont de retour. Mis en place par Dinan Agglomération, ce service de navettes gratuites sera accessible du 5 juillet au 29 août 2021.

3 circuits dont 1 (voir ci –dessous) entre Dinan et Sables d'Or Les Pins via Plévenon sont proposés, avec pour objectifs de faciliter les déplacements sur notre territoire et de permettre au plus grand nombre de le découvrir. Accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR), les navettes sont aussi équipées de porte-vélos. Ce service vient compléter l'offre BreizhGo déjà existante (*plus d'informations sur www.breizhgo.bzh*).

Informations et réservation :

Vous souhaitez embarquer votre vélo avec vous ? Les navettes sont équipées de 6 porte-vélos. N'oubliez pas de réserver votre emplacement la veille de votre trajet au 06 74 91 01 92. Les réservations sont possibles du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 18h. Pour rappel, le port du masque est obligatoire dans les transports en commun. Les usagers sont invités à se munir de leur masque avant de monter dans le bus.

> Direction Sables-d'Or-les-Pins

Dinan gare	10h	16h20
Corseul centre	10h15	16h35
Plancoët gare	10h25	16h45
Matignon centre	10h40	17h
Plévenon centre	10h55	17h15
Cap Fréhel	11h	17h20
Sables-d'Or-les-Pins	11h15	17h35

> Direction Dinan

Sables-d'Or-les-Pins	11h30	17h45
Cap Fréhel	11h45	18h
Plévenon centre	11h50	18h05
Matignon centre	12h05	18h20
Plancoët gare	12h20	18h35
Corseul centre	12h30	18h45
Dinan gare	12h45	19h

TRANSPORTS SCOLAIRES

Rappel : En prévision de la rentrée scolaire 2021-2022, les demandes d'inscription au transport scolaire d'un enfant se dérouleront jusqu'au 16 juillet sur le site breizhgo.bzh. Au-delà du 16 juillet, une majoration de 30 euros pour inscription tardive sera appliquée. Si l'enfant est déjà inscrit depuis l'année dernière, vous recevrez un mail vous avertissant de l'ouverture des inscriptions en ligne.

GRAND SITE CAP D'ERQUY-CAP FRÉHEL

Voilà l'été ! La saison estivale démarre le 1er juillet avec 140 animations nature proposées par le Grand Site de France Cap d'Erquy – Cap Fréhel, n'hésitez pas à consulter le programme en ligne sur le site du Grand Site ou dans les offices de tourisme et commerces. Pour cette année des nouveautés, une exposition sur les Grands Sites de France tout l'été au bâtiment des sœurs à Plévenon, et toujours des randonnées patrimoniales proposées par Les P'tits Potes. Animation gourmande le 3 juillet de 14h30–16h. Gratuit et ouvert à tous.

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

Comité des fêtes : Assemblée générale à la salle des fêtes le vendredi 9 juillet à 20h30. Présence indispensable. Ordre du jour : renouvellement du bureau

Les P'tits Potes : -Les arts en Fête du 3 juillet 14h au 4 juillet 16h, les artistes locaux sont mis à l'honneur par les P'tits Potes sur le parking de la salle des fêtes et dans le jardin du Grand Site. Entrée libre et gratuite (distanciation et masque obligatoire). Venez admirer les œuvres variées et de la cinquantaine d'artistes locaux qui exposent. Vous pourrez aussi écouter des concerts et participer à des ateliers avec certains artistes. Dîner concert le samedi soir (inscription sur place le jour J). Le programme sera prochainement sur le site internet de l'association : lesptitspot.es.bzh.

-La saison des Félipous redémarre : pendant tout l'été, les P'tits Potes vous proposent de participer au concours de Félipous. Vous pouvez dès à présent installer votre épouvantail devant chez vous. Dès que c'est fait, contactez M. Huon qui viendra le photographier et l'intégrer dans le concours :

huondaniel@orange.fr ou 02 96 83 83 37. Les photos seront ensuite exposées sous le préau de l'école et vous pourrez voter pour vos félipous préférés. Nous vous en dirons plus dans le prochain « Plein Phare ».

Union Nationale des Combattants : Les membres de l'Union Nationale des Combattants de Fréhel-Plévenon, vous invitent à assister à la retransmission en direct sur grand écran des cérémonies parisiennes du 14 juillet. Nous serons heureux de vous accueillir à nos côtés, le mercredi 14 juillet 2021, à partir de 10h00, à la salle de la grande Abbaye à Fréhel. Entrée libre.

INFORMATIONS COMMERCIALES

Cap Bike : Location de vélo à Plévenon-Cap Fréhel. Renseignements au 06 10 27 48 68

ALLAIN Alexandre (Marin Pêcheur) : Vente directe de homards, araignées, tourteaux et poissons à Plévenon. Tél : 06.78.71.57.08 ou 06.75.55.38.70.

Vêtement : Hangar du Marin : ouvert du mardi au dimanche. Horaires : Mardi : 10h30-12h30 et de 15h30-18h30. Mercredi au samedi : 10h30-12h30 et de 15h00-18h30. Dimanche : 10h –12h30. Fermé le lundi.

Les Merveilles du Cap : Le point de vente est ouvert du lundi au samedi de 9h15 à 12h15. La saison des moules de bouchot est commencée. Tél : 02.96.41.48.11.

Cap Evasion : Découvrez l'expérience bretonne, balade accompagnée en VAE des sites extraordinaires (marais maritime de Sables d'or, cap d'Erquy, cap Fréhel) pour vous ressourcer dans ces lieux authentiques. 08/07 et 15/07 RDV à 9h15. 15 euros pour les moins de 12 ans et 30 euros à partir de 12 ans. Départ au local de Cap Evasion Vélo -camping Les Salines. Infos au 06 59 74 87 89.

DIVERS

Recherche :- cuisinier pour le centre de PEP de Plévenon. Tél : 02.96.41.43.37.

-agent de service/ménage du 1 juillet au 20 août. Temps complet ou mi-temps. Tél : 02.96.41.43.37.

-garde d'enfants ou soutien scolaire sur le mois de juillet, en journée, soirée ou autre. Expérience avec les enfants (étudiante orthophonie, animatrice, gardes d'enfants régulières). Tél : 07.82.27.71.65.

A vendre : une serre Florabest plastique neuve très solide sous emballage 1,40x2,00x1,40 prix 40€, 3 fauteuils jardin plastique vert pour enfant 3€ pièce, une sorbetière marque Krups de 1,6l TBE 30€, un tapis de gym Domyos 2cm épaisseur 5€, un lot 10 fourchettes, 10 grandes cuillères. 10 cuillères à café et 1 louche en métal argenté marque Apollo pour 30€ et 2 pots de mélisse non traitée 1,50€ pièce. Tél : 06.87.74.15.23.